

# Notre expérience constitue une forme de jurisprudence



Entretien avec

**OLIVIER MARION**  
président (mandat en cours),  
**ASSOCIATION POUR  
LE RETOURNEMENT  
DES ENTREPRISES (ARE)**

« Notre boîte à outils est très développée, et nécessite d'être régulièrement affinée par les besoins d'une économie en perpétuelle mutation »

Élu pour deux ans à la tête de l'ARE, Olivier Marion détaille ses ambitions pour l'association. Entre propositions aux pouvoirs publics et rayonnement international, il n'oublie pas le rôle de prévention qui constitue l'ADN de l'association.

**DÉCIDEURS.** Vous venez d'être élu à la présidence de l'association. Quelle est votre feuille de route pour les deux prochaines années ?

**Olivier Marion.** L'idée générale est d'accélérer dans la continuité ! Je m'inscris pleinement dans les pas de mon prédécesseur, Jean-Dominique Daudier de Cassini. L'ARE compte aujourd'hui près de 250 membres, répartis sur tout le territoire, représentant plus d'une quinzaine de professions et impliqués au quotidien dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises. Nous avons atteint une taille qui nous rend légitimes pour représenter nos métiers sans corporatisme et apporter un regard pragmatique et pratique sur le secteur du retournement.

**Justement, comment faites-vous entendre votre voix ?**

L'année dernière, nous avons formulé dix recommandations afin de préserver les entreprises, l'emploi et favoriser l'investissement. Ces propositions ont été communiquées de manière large aux différents professionnels concernés par le sujet. Nous avons eu des retours très positifs et ces pistes servent aujourd'hui de base de travail pour de nouvelles réflexions autour de projets de loi. Et, bien entendu, le prix Ulysse de l'ARE, sous l'impulsion de sa présidente Céline Domenget, vient chaque année mettre les projecteurs sur le parcours exemplaire d'entreprises qui ont connu des difficultés et ont su trouver la voie d'un retournement réussi. C'est souvent par l'exemple que se font les grandes avancées.

**Au-delà de cette initiative, comment le rayonnement de l'ARE se manifeste-t-il ?**

Nous avons bien sûr vocation à contribuer à la réflexion générale menée dans le secteur. Notre expérience de praticiens acquise lors de situations complexes constitue régulièrement une forme de jurisprudence, qui peut ensuite être transposée dans notre cadre juridique et réglementaire. Notre boîte à outils est très développée, elle permet de répondre

à des problématiques très spécifiques mais elle mérite d'être affinée par les usages, eux-mêmes dictés par l'évolution de notre économie. Autre axe fort de notre feuille de route : notre rayonnement international. Notre conférence des droits comparés, organisée l'été dernier par Virginie Verfaillie autour du projet de décret européen sur l'insolvabilité, réunissant des praticiens de plusieurs nationalités européennes ainsi que nord-américaines, en témoigne. Notre modèle français présente de vrais avantages, qu'il nous faut faire valoir dans le cadre d'une coopération active avec nos voisins européens.

**Vous menez également un travail de pédagogie auprès des étudiants...**

Absolument. Il est vraiment nécessaire de sensibiliser les jeunes générations sur ce que peut être la vie d'une entreprise, leur faire comprendre que, si les difficultés surviennent, il existe des solutions pour la faire redémarrer, et que, dans le pire des scénarios, l'échec n'est pas mortel et peut, *a contrario*, être le terreau fertile d'un nouveau départ. Grâce à notre comité des partenariats universitaires, présidé par Douglas Rosefsky, nous intervenons sur les campus de HEC, Dauphine, l'Edhec ou encore d'Assas, sur ces sujets et faisons témoigner managers de crise, avocats spécialisés, investisseurs, auditeurs et administrateurs judiciaires. La formation ne concerne d'ailleurs pas uniquement les étudiants : nous organisons des formations pour nos membres, leurs collaborateurs et certains organismes extérieurs, notamment sur des points d'actualité. Ces séances, couplées à nos rendez-vous (dîner annuel, déjeuners mensuels, petits-déjeuners autour d'une conférence) permettent de nourrir une réelle convivialité entre les membres de l'association. C'est un point essentiel, car lorsque nous nous retrouvons sur un dossier, y compris en accompagnant des intérêts opposés, nous nous connaissons et pouvons avancer de manière efficace dans ces contextes difficiles, caractérisés par l'urgence, et ce, sur une base bienveillante, empreinte de confiance mutuelle. ♦

Propos recueillis par Sybille Vié